



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03. 02. 2026

ID : 045-254500226-20260202-15_2026-DE

**Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire**
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

N°15/2026

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 02 février 2026

Le lundi deux février deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle des fêtes 66 rue des Maux Petits à Saint Martin d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mardi 26 janvier deux-mille-vingt-six.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs, POINTEAU, MEYNARD, JOURDAIN, JACQUINOT, MARTINON, FEVRIER, KUTZNER, JOURDAN, D'HULST, FOUSSARD, MARCEAUX, LEFEBVRE, DESLAIS, REDJAL, BOURGEOIS, DAVID, BRAGUE.

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs, AMEUR, COLIN, BOUCHER, BLANLUET, MORIN, MISSERI, BISSONNIER, DAMILAVILLE, GODIN, GUDIN, MAÇON, VINCENT.

Communauté de commune Val de Sully : Mesdames et Messieurs, THUILLIER, FOURNIER, MARCHAND, ODRY, HERSANT, AMELIN, CHEVALIER.

Etaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur POISSON André, Madame LEBEGUE Anne et Madame BURGEVIN Christiane.

Etaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur MICHENET Sébastien et Monsieur CEVOST Jacques de la communauté de commune des Loges.

Etaient excusés les délégués syndicaux suivants : Madame DEBRUS Marie-Hélène, Monsieur DAIMAY Dominique et Monsieur QUETTIER Guillaume de la communauté de commune Val de Sully.

Madame FLORES Christiane de la communauté de communes de Canaux et Forêts en Gâtinais a donné pouvoir à Monsieur MARTINON Pierre de la communauté de communes de Canaux et Forêts en Gâtinais. Madame DALAIGRE Catherine de la communauté de communes des Loges a donné pouvoir à Monsieur MISSERI Jean-Pierre de la communauté de communes des Loges.

Monsieur CIMPELLO Alain de la communauté de communes Val de Sully a donné pouvoir à Monsieur KUTZNER Philippe de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

Nombre de délégués :

En exercice : 64

Présents : 35

Votants : 38



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03.02.2026

ID : 045-254500226-20260202-15_2026-DE

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Considérant ci-dessous des décisions prises par Monsieur le Président conformément aux délibérations n° 25/2020 et 26/2020 du 17 septembre 2020 fixant les délégations accordées à Monsieur le Président :

Le Comité syndical,
A l'unanimité par 38 voix Pour,

PREND ACTE des décisions suivantes :

Marchés

FOURNITURES				
OBJET	DATE FACTURE	PRESTATAIRE	CP	MONTANT HT
ACHAT IACHERIE	01/12/2025	BAOBAB JARDINERIE DE CHATEAUNEUF	45110	24,41 €
FOURN COUPE PLIAGE ET PERCAGE DE TOLE GALVANISEES	12/12/2025	BOUDARD SAS	45510	4 320,00 €
ACHAT ALIMENTATION REPAS FIN ANNEE 12/12/2025	19/11/2025	CHATEAU DIS SUPER U	45110	110,92 €
ACHAT ALIMENTATION REPAS FIN ANNEE 12/12/2025	19/11/2025	CHATEAU DIS SUPER U	45110	181,62 €
ACHAT ALIMENTATION REPAS FIN ANNEE 12/12/2025	12/12/2025	CHATEAU DIS SUPER U	45110	99,76 €
FOURNITURE PETITS MATERIELS	01/12/2025	INCITAT ENVIRONNEMENT	64100	105,00 €
ACHAT FOURNITURE BUREAU	25/11/2025	LYRECO FRANCE	59770	1 029,50 €
ACHAT FOURNITURE DE BUREAU	26/11/2025	LYRECO FRANCE	59770	472,24 €
ACHAT PETIT EQUIPEMENT DE BRICOLAGE	28/11/2025	SETIN	27340	10,00 €
ACHAT PETIT EQUIPEMENT DE BRICOLAGE	12/12/2025	SETIN	27340	106,49 €
ACHAT PETIT EQUIP RIVET ALU	08/08/2025	SETIN	27340	31,60 €
ACHAT PETITS EQUIPEMENTS DIVERS	30/11/2025	WELDOM SA	45110	256,12 €

SERVICES				
OBJET	DATE FACTURE	PRESTATAIRE	CP	MONTANT HT
ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE A JOUR DE LA RI 2026	02/12/2025	AJBD	75009	4 675,00 €
REPAS DU 12 DECEMBRE 2025	12/12/2025	AUX DIX VINS	45110	1 200,04 €
TRAITEMENT DECHETS INDUSTRIEL BANAL NOVEMBRE 2025 (HORS MARCHE)	30/11/2025	BCR	45600	1 070,13 €
CERTIFICAT BERGER LEVRAULT - LENA LEBIGOT	13/10/2025	BERGER LEVRAULT	31670	470,00 €
CERTIFICAT ELECTRONIQUE CERTINOMIS FIGINO NATHALIE	13/11/2025	BERGER LEVRAULT	31670	460,00 €
BROYAGE DE VEGETAUX CHEZ LES PARTICULIERS OCT 2025	31/10/2025	CAP VERT ENTREPRISE	78190	109,76 €
BROYAGE DE VEGETAUX CHEZ LES PARTICULIERS SEPT 2025	30/09/2025	CAP VERT ENTREPRISE	78190	493,92 €
BROYAGE DE VEGETAUX CHEZ LES PARTICULIERS NOV 2025	30/11/2025	CAP VERT ENTREPRISE	78190	329,28 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DECH VITRY AUX LOGES	20/11/2025	CC DES LOGES	45110	26,00 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DECH JARGEAU	20/11/2025	CC DES LOGES	45110	26,00 €
VAISSSELLE DEJ NOEL 12/12/2025	12/12/2025	CF AND CO	45490	175,80 €
ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE A JOUR DE LA RI 2026	02/12/2025	CITEXIA	75009	5 300,00 €
TRANSPORT BUS ECOLE LORRIS - UDOM	23/07/2025	CODIASSE VOYAGES	45260	331,82 €
MAJ INTERF SYSTEM + FRAIS DE GESTION MACHINE AFFRANCHISSEMENT	02/12/2025	DOC UP	92000	113,00 €
CONSO ELECTRICITE NOV 2025 DECH OUZOJER SOUS BELLEGARDE	02/12/2025	ENERCOOP	75019	206,76 €
ABON TELESURVEILLANCE NOV 2025	30/11/2025	ESCORT SECURITE	45260	40,00 €
GRAVATS DES DECHETTERIES NOV 2025	28/11/2025	EYEAU TP	45460	2 198,96 €
CARBURANT NOVEMBRE 2025	30/11/2025	FLEET PRO	92120	930,83 €
REPAS TRAITEUR DU 12/12/2025	12/12/2025	GM CHEFS	45530	994,73 €
STATUT FONCT TERRIT MAJ 50 12/25	12/12/2025	GROUPE MONITEUR	94250	84,02 €
ABONN FIBRE SIEGE SICTOM NOVEMBRE 2025	26/11/2025	INFOPRO45	45300	500,00 €
FRAIS ABON MENSUEL CTX NOVEMBRE 2025	26/11/2025	INFOPRO45	45300	154,40 €
ABONN MICROSOFT 365 23 PC NOVEMBRE 2025	28/11/2025	INFOPRO45	45300	274,70 €
ABON EAU DU 01/01/2025 AU 31/12/2025 ET CONSO EAU DU 11/09/2024 AU 09/09/2025	28/10/2025	JARGEAU MAIRIE	45150	78,74 €

ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE A JOUR DE LA R 2026	02/12/2025	KLOPPER	75116	8 650,00 €
CONSOMMATION NOVEMBRE 2025	03/12/2025	LA POSTE DOTC BEAUCE SOLOGNE	45067	883,52 €
REPARATION MASTER DX-205-FY	02/12/2025	LD AUTO	45110	670,94 €
REPARATION MASTER DX-205-FY	04/12/2025	LD AUTO	45110	130,82 €
REPARATION BERLINGO FH-407-TC	12/12/2025	LD AUTO	45110	8,50 €
TELESURVEILLANCE LFT1 DU 01 DEC 2025 AU 30 NOV 2026	24/11/2025	LFT GROUPE BARKENE	93500	490,20 €
INTERVENTION SUR COLONNE OMR CHANG DE TAMBOUR OS0781	10/11/2025	MINERIS/ANCO	13250	1 220,00 €
QUERS SUR BEZONDE				
INTERVENTION SUR COLONNE POMPAGE 3 COLONNES : VERRES - OM	10/11/2025	MINERIS/ANCO	13250	1 335,00 €
- EMB SULLY SUR LOIRE				
PTI LOUZOUEUR SUR LOIRE NOV 2025	30/11/2025	ORANGE FRANCE	91130	16,20 €
CONSOMMATION EAU LOCAUX 01 OCT 2025 HANGAR TECHNIQUE	02/12/2025	SAUR	41925	108,36 €
CONSOMMATION EAU LOCAUX 30 SEPT 2025 SIEGE	02/12/2025	SAUR	41925	142,18 €
HONORAIRE CONTENTIEUX MEUNIER POSTETC N°2025-11-19074	02/12/2025	SCP LANDOT ET ASSOCIES	75014	6 517,75 €
HONORAIRE PLAINTES CONTRE X N° 2025-3-13857	02/12/2025	SCP LANDOT ET ASSOCIES	75014	68,50 €
RECOURS REOM CARPENTIER - N° 2025-8-18832	02/12/2025	SCP LANDOT ET ASSOCIES	75014	171,25 €
LAVAGE PAVOM COLONNE OCTOBRE 2025	19/12/2025	SEPUR	45110	10 290,00 €
ABO LIGNE FIXES DU 11 12 2025 AU 10 01 2026	11/12/2025	SFR BUSINESS	77438	105,90 €
ABO LIGNE MOBILE DU 25/11/2025 AU 25/12/2025	26/11/2025	SFR BUSINESS	77438	164,60 €
ABO LIGNE FIXES DU 11 11 2025 AU 10 12 2025	11/11/2025	SFR BUSINESS	77438	127,84 €
REPARATION APPAREIL ESPACE VERT HONDA HRH536 HXE	05/12/2025	SOTTEJEAN MOTOCULTURE	45110	144,92 €
REPARATION APPAREIL ESPACE VERT HONDA UMS38	05/12/2025	SOTTEJEAN MOTOCULTURE	45110	54,00 €
REPARATION APPAREIL ESPACE VERT STIHL FS260C	05/12/2025	SOTTEJEAN MOTOCULTURE	45110	88,16 €
HEBERGEMENT ANNUEL WEB USAGERS	12/12/2025	STYX EURL	35400	547,68 €
PACK LOGICIELS POUR LA GESTION DE LA REDEVANCE INCITATIVE	12/12/2025	STYX EURL	35400	4 360,56 €
MAINTENANCE ANNUEL 12 SESSIONS UTILISATEURS	12/12/2025	STYX EURL	35400	2 988,72 €
INTEGRATION DES DONNEES BACS JAUNES DANS LA BASE	31/10/2025	STYX EURL	35400	640,00 €
FORFAIT DE PARAMETRAGE LIGNE FACTURATION COLLECTE BI-HEBDO	30/11/2025	STYX EURL	35400	1 700,00 €
CONTRAT PRESTA ABSENCES NOV 2025	30/11/2025	SVP SIRH (E PAYE)	92270	167,73 €
LOGICIEL PAYE SALAIRES NOV 25	30/11/2025	SVP SIRH (E PAYE)	92270	221,95 €

Décisions prises en matière de gestion du personnel :

Délibération n°	Numéro de contrat	Date du contrat	Motif du contrat
030/2024	001/2026	06/01/2026	Avenant n°1 au contrat à durée indéterminée n°028/2025 du Responsable Comptabilité, à compter du 1er janvier 2026

001/2026	14/01/2026	Portant radiation des cadres de Mme FRERE HUMBERT Corinne , Adjoint technique territorial, à compter du 01/02/2026
----------	------------	---

Fait et délibéré en séance le 02 février 2026.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
SICTOM
Philippe KUTZNER

Indications des voies et délais de recours :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou son affichage.
- d'un recours gracieux et/ ou demande préalable auprès du syndicat.



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03. 02. 2026

ID : 045-254500226-20260202-15_2026-DE

Votre recours gracieux et/ ou demande préalable donnera donc lieu à un examen par nos services :

- *votre interlocuteur sera Monsieur NOUVEL Benjamin, Directeur général des services.*
- *si votre demande donne lieu à une décision explicite de rejet avant l'expiration d'un délai de deux mois, vous disposerez d'un délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif.*
- *si votre demande ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet en résultera au terme d'un délai de deux mois. A l'expiration de ce délai, vous disposerez alors d'un nouveau délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision devant le Tribunal administratif.*

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif.

Coordonnées :

Tribunal administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie

45057 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 59 00

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 3 février 2026 Et publication le : 3 février 2026